

# Appel à projets 2017

## Allez les filles !

---

La pratique physique et sportive, outil d'insertion sociale, professionnelle et familiale pour les jeunes femmes des territoires sensibles ou isolés

*Date limite de réception des dossiers : 1<sup>er</sup> février 2017*

### Contexte

La mise en jeu du corps peut être un levier vers l'insertion sociale et professionnelle. En effet, la pratique d'une activité physique ou sportive fait appel au dépassement de soi, à la fixation d'objectifs, à l'esprit d'équipe, à la création de lien avec un groupe, au respect des engagements pris et des règles établies. Ces enjeux, lorsqu'ils sont envisagés en pluridisciplinarité – champs sportif, social, sanitaire, éducatif... – , sont transposables dans la vie quotidienne. Pourtant, ils restent encore insuffisamment mobilisés par les professionnels au service des personnes en situation de vulnérabilité et, en, particulier auprès des jeunes femmes de 12 à 25 ans des quartiers populaires.

Parce qu'elles sont des outils de socialisation et de construction de soi, mais aussi d'éducation, les pratiques physiques ou sportives constituent un enjeu identitaire fort pour les jeunes et leur famille bien au-delà des notions de plaisir et d'occupation du temps libre. Cependant, les femmes en bénéficient encore de manière plus inégalitaire que les hommes et les stéréotypes sexués dans le sport sont malheureusement encore d'actualité. La pratique sportive participe pourtant à renforcer la place des femmes dans

notre société en leur ouvrant un choix des possibles qu'elles pensent inaccessibles. Un décrochage massif de la pratique sportive chez les jeunes filles est notamment observé à l'adolescence et reste complexe à justifier : image de soi en question, exigences des familles, pression sociale, stéréotypes de sexe, offre sportive insuffisamment adaptée et connue des jeunes femmes. Cette interruption est d'autant plus importante que le milieu social d'origine de la jeune femme est défavorisé. Les jeunes femmes des quartiers populaires ne sont que 32 % à pratiquer un sport, alors qu'elles sont 51 % en dehors de ces zones et elles ne représentent que 2,9 % des licenciées féminines françaises. Les disciplines pratiquées sont également socialement très différenciées.

Les activités physiques et sportives sont un formidable outil de prévention sanitaire et d'insertion mais il est nécessaire d'identifier les bons leviers pour inciter un plus grand nombre de jeunes femmes à passer à la pratique et donner du sens à leur investissement. L'intervenant sportif et le travailleur social, lorsqu'ils agissent en complémentarité au service du jeune, sont les clés de voûte d'un parcours d'insertion réussi.

## Objectif

La Fondation de France soutiendra des projets ayant pour objectif d'utiliser la pratique sportive régulière pour **favoriser l'insertion ou la santé des jeunes femmes de 12 à 25 ans** qui en sont éloignées au sein des quartiers populaires. Les projets issus des zones rurales isolées peuvent aussi être étudiés.

L'expérience montre que la réussite de tels projets passe par plusieurs facteurs : excellente connaissance du territoire, nécessité d'une approche pluridisciplinaire concertée (sportive et éducative, sanitaire, sociale...), capacité à adapter son projet en fonction des évolutions et besoins des jeunes femmes, construction de partenariats spécifiques et mobilisation des jeunes femmes et de leur entourage par l'équipe dès la conception du projet.

## Qui peut répondre ?

Tout organisme à but non lucratif engagé dans une démarche visant à accompagner des jeunes femmes de manière spécifique et pouvant justifier d'un ancrage associatif sur le territoire concerné :

- association sportive ;
- association ou réseau associatif qui a développé, en interne ou en partenariat, une compétence d'encadrement d'activités physiques et/ou sportives ;
- structure médico-sociale ;
- association d'usagers ;
- établissement scolaire ;
- collectivité locale ;
- junior association...

## Critères de sélection

Les projets présélectionnés feront l'objet d'une instruction sur la base des critères suivants :

- les jeunes femmes doivent nécessairement avoir été pré-identifiées, être âgées de 12 à 25 ans et être originaires de territoires sensibles et isolés ;

- le projet doit démontrer une double approche construite autour des jeunes femmes : sociale/sanitaire et sportive ;
- la mobilisation des interlocuteurs de proximité (famille, entourage scolaire ou professionnel, tissu associatif...);
- la qualité et l'investissement des partenaires techniques, tels que l'articulation club sportif/centre social, club de prévention ou mission locale par exemple ;
- la démonstration de l'opportunité de la demande par rapport aux constats et aux besoins repérés : pertinence du diagnostic, adéquation de la réponse, expérience et ancrage territorial du porteur de projet ;
- les modalités d'adaptation et de pérennité de l'offre sportive aux besoins des jeunes filles : conditions d'accessibilité, modalités et niveau de l'encadrement, possibilités d'ouverture sur l'extérieur, pédagogie retenue, accompagnement proposé... ;
- le potentiel de développement dans la durée et/ou de reproductibilité ;
- la recherche obligatoire de co-financement.

## Aide méthodologique complémentaire



### Comment agir pour l'environnement ?

Afin d'encourager le développement de méthodologies adaptées, la Fondation de France pourra accorder une aide complémentaire au financement du projet retenu dans le cadre de cet appel à projets. Destinée à mesurer les impacts environnementaux du projet et à rechercher des solutions pour en réduire les nuisances, elle pourra financer un accompagnement externe (diagnostic, adaptation du projet, plan d'action), des actions de formation ou d'échange de pratiques.

## Modalités de soutien

La Fondation de France peut mettre à disposition conseil et expertise, sous forme d'un accompagnement méthodologique en jours-consultant pour aider la structure à améliorer la qualité de son projet. La Fondation de France privilégiera les projets pluriannuels. Le projet peut inclure, outre la pratique sportive, des actions de formation, de capitalisation et de mise en réseau des acteurs sur cette thématique.

### Ne seront pas recevables les demandes concernant :

- le fonctionnement des activités régulières des structures ;
- les projets strictement événementiels, non-inscrits dans le temps et ne permettant pas une pratique sportive régulière ;
- les formations diplômantes ;
- la compétition de haut niveau ;
- les projets qui seront terminés au moment où interviendra le financement de la Fondation de France ;
- les projets qui n'envisageraient pas la pérennité de leurs actions.

## Siège et Centre-Ouest

Programme Allez les filles !  
40 avenue Hoche  
CS 30001  
75008 Paris  
Tél : 01 44 21 31 34  
E-mail : sport@fdf.org

## Grand Ouest

Départements 29, 22, 56, 35, 53, 72  
8 rue du Pré Bôté  
35000 Rennes  
Tél : 02 99 38 24 22

Départements 44, 49, 37, 85, 79, 86  
5, rue Columelle  
44000 Nantes  
Tél : 02 51 83 20 70

E-mail : grandouest@fdf.org

## Sud-Ouest

29 rue Esprit des Lois  
33000 Bordeaux  
Tél : 05 56 52 03 07  
E-mail : sudouest@fdf.org

## France d'Outre mer

Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Terres australes et antarctiques françaises, Wallis-et-Futuna.

Programme Allez les filles !  
40 avenue Hoche  
CS 30001  
75008 Paris  
Tél : 01 44 21 31 34  
E-mail : sport@fdf.org

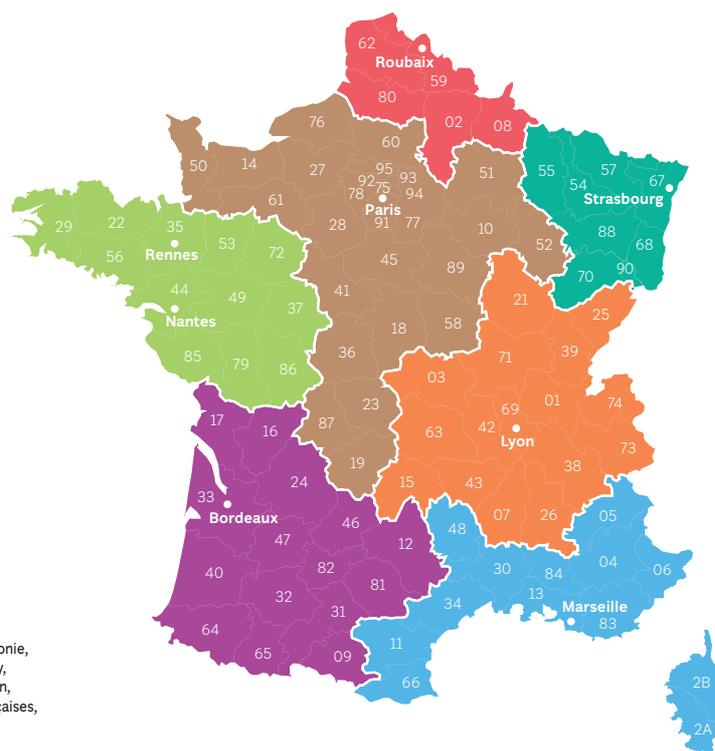
## Comment répondre ?

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site [fondationdefrance.org](http://fondationdefrance.org) (rubrique *Trouver un financement*).

Dûment rempli et accompagné des annexes demandées, le dossier de candidature doit parvenir par mail au plus tard le 1<sup>er</sup> février 2017 à la fondation régionale correspondant à votre département (voir carte).

Tout dossier incomplet, manuscrit, adressé par papier ou hors délai sera refusé.

Les projets reçus feront l'objet d'une présélection. Les dossiers présélectionnés seront instruits, puis examinés par un comité d'experts au mois de mai 2017. Les décisions seront uniquement communiquées par voie postale.



## Nord

29 Grand'Rue  
CS 50092  
59052 Roubaix cedex  
Tél : 03 20 11 80 90  
E-mail : nord@fdf.org

## Grand Est

10 rue Sainte-Marguerite  
CS 90012  
67083 Strasbourg cedex  
Tél : 03 88 22 78 68  
E-mail : grandest@fdf.org

## Centre-Est

19 rue de l'Arbre Sec  
69001 Lyon  
Tél : 04 72 10 92 30  
E-mail : centreest@fdf.org

## Méditerranée

42 rue Montgrand  
CS 20004  
13006 Marseille  
Tél : 04 91 90 08 77  
E-mail : mediterranee@fdf.org

# À vos projets !

La Fondation de France finance des associations ou services collectifs, sélectionnés pour la qualité et la rigueur de leurs actions. Elle propose ses aides à travers des appels à projets dédiés à des thématiques précises. Les demandes de subventions, instruites à partir d'un dossier, sont examinées par un comité de professionnels spécialistes du domaine concerné. Il statue sur la destination et le montant des aides. La Fondation de France soutient en priorité des opérateurs de petite taille qui n'ont pas les moyens de collecter eux-mêmes les fonds nécessaires à la conduite de leurs projets.



Avec les 808 fonds et fondations qu'elle abrite, la Fondation de France a soutenu plus de 150 000 projets d'intérêt général qui répondent à quatre grands enjeux : l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance (recherche, culture, éducation, formation), l'environnement et le développement de la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs

40 avenue Hoche  
75008 Paris  
Tél.: 01 44 21 31 00  
Fax: 01 44 21 31 01  
[fondationdefrance.org](http://fondationdefrance.org)

Fondation  
de  
France